

Compte-rendu du Conseil d'École du Jeudi 16 Novembre 2023 à 17 heures

Présents:

Le directeur: Monsieur ROISSAC

Les enseignants: Mesdames BOVAS CHANAL, CHAFFOIS, DAURAT, DE SIETER, EL ABDELLAOUI, LE HELLEY, MACCARI, MAREL, METAIREAU, ROCHE, STREIT, VEZIAN, VOULLET ainsi que Monsieur STOYKOVITCH

Les représentants des parents d'élèves : Mesdames SALOMON, BURIEZ-FERRENBACH (arrivée en cours de conseil), LE GALL, VAUCLARE, GUEMAR (arrivée en cours de conseil), MOREAU, EYMARD, GUERD et Messieurs CHARTIER et BODIN ;

La cheffe du service éducation de Montélimar: Madame CADICHON-NOEL

La Déléguée Départementale de l'Education Nationale : Madame GOUTANT-GREFFE

Excusées:

Les représentants des parents d'élèves : Mesdames AUTIN, ALOUI, BARTHELEMY, et Messieurs ORTEGA et RINALDI

Représentant la municipalité : Madame CABANE, ajointe à l'Education et à la Jeunesse

Secrétaire de séance : Mme LE HELLEY Nadège

ORDRE DU JOUR:

1) - Résultat des Élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'École .

2) - Règlement intérieur.

3) - Organisation pédagogique de l'école.

4) - Projets divers.

5) Projets Mairie pour l'école et fonctionnement (dotation globale, gymnase, suivi des travaux et ménage, matériel...)

6) - Plan Particulier de Mise en Sécurité -Intrusion 1^{er} trimestre

7) - Intervention musique.

8) – Les rythmes scolaires : renouvellement ou modification

9) - Questions diverses : *Serait-il envisageable d'informer par e-mail les parents des enfants dont la maîtresse ou le maître est absent, en plus de l'affichage sur le portail ? Cela permettrait peut-être à certains parents de ne pas faire le déplacement jusqu'à l'école, ou de pouvoir mieux s'organiser.*

□□□□□□□□□□□□□□

Un tour de table est effectué à l'issue duquel les dates des prochains Conseils d'École sont données. Ils se tiendront le Mardi 6 Février 2024 et le Lundi 27 Mai 2024 à 17h tous les 2.

Comme les années précédentes, il est important que chaque parent puisse prendre connaissance du compte-rendu du Conseil d'École. Monsieur ROISSAC offre trois possibilités :

- le lire sur le panneau d'affichage au portail
- se connecter sur le site de l'école
ecole-margerie-montelimar.web.ac-grenoble.fr
- en version papier pour ceux qui ne sont pas équipés d'internet.

Un.e secrétaire de séance est sollicité.e: Madame LE HELLEY propose d'en occuper la fonction.

1) Résultat des élections des Représentants des Parents d'élèves au Conseil d'École

Le taux de participation s'élève à 48,52 % (pour mémoire, il était de 29,48 % l'an passé, de 27,27 % il y a deux ans et de 19,57% il y a trois ans).

Le directeur remercie les parents qui se sont investis pour l'élaboration de cette liste et les complimente pour le dynamisme dont ils ont fait preuve lors de la gestion des élections. Il accueille avec plaisir les parents élus pour la première fois sur la liste de l'école. Cela témoigne de leur volonté de s'impliquer dans la vie de l'école.

Nombre d'élus : 14 titulaires et 1 remplaçant
Participants aux votes lors des Conseils d'École : 14

Liste des Représentants des Parents d'élèves au Conseil d'École École Élémentaire MARGERIE 2023/2024	
Titulaires	
Mme AUTIN Cécile	
Mme SALOMON Mélanie	
Mme BURIEZ-FERRENBACH Laure	
Mme LE GALL Anne	
Mme ALOUI Ismahen	
Mme BARTHELEMY Carole	
Mr CHARTIER Bertrand	
Mme VAUCLARE Sandrine	
Mme GUEMAR Anissa	
Mme MOREAU Anne-Sophie	
Mme EYMARD Amandine	
Mme GUERD Maroua	
Mr ORTEGA Jean Matthieu	
Mr BODIN Julien	
Mr RINALDI David	

2) Règlement intérieur :

Il est identique à celui de l'année dernière et n'a pas changé depuis 5 ans.

Madame GOUTANT-GREFFE souhaite que la Charte de la Laïcité apparaisse sur le règlement intérieur.

Ce règlement a déjà été distribué en début d'année scolaire : la charte sera distribuée en plus cette année et intégrée sur le prochain Règlement intérieur.

Il est voté et approuvé à l'unanimité.

3) Organisation pédagogique de l'école

L'école compte 288 élèves dont 18 inscrits en ULIS.

18 élèves inscrits en ULIS sont répartis de la façon suivante :

9 élèves en ULIS TFC (Trouble des Fonctions Cognitives).

9 élèves en ULIS TFM (Trouble des Fonctions Motrices).

270 élèves le sont dans les niveaux suivants :

58 CP

45 CE1

48 CE2

57 CM1

62 CM2

Ils sont répartis ainsi:

20 CP Madame VEZIAN (+ 1 ULIS)

21 CP Madame METAIREAU (+ 1 ULIS)

17 CP Madame DE SIETER

22 CE1 Madame CHAFFOIS (+ 1 ULIS)

23 CE1 Madame DAURAT (+ 1 ULIS)

24 CE2 Madame VOULLET (+ 4 ULIS)

24 CE2 Mesdames CLAUZIER/EL ABDELLAOUI (+ 3 ULIS) Mme BOVAS remplace Mme CLAUZIER depuis le début de l'année scolaire

24 CM1 Madame LE HELLEY (+ 2 ULIS)

25 CM1 Madame MAREL (+ 1 ULIS)

22 CM1/CM2 (8 CM1+ 14 CM2) Monsieur STOYKOVITCH (+ 1 ULIS)

24 CM2 Madame STREIT (+ 1 ULIS)

24 CM2 Madame MACCARI (+ 2 ULIS)

9 élèves en ULIS TFC Madame CHANAL

9 élèves en ULIS TFM Madame ROCHE

Cela fait un total de 14 classes pour 15 enseignantes (Madame CLAUZIER travaille à 75% et Madame EL ABDELLAOUI effectue le complément de service à hauteur de 25 %).

4) Projets divers :

- Projet « De la cueillette à l'assiette : CE2 Mme Clauzier – CP Mme Métaireau – ULIS Mme Chanal

Travail autour des fruits et légumes de saison

Une sortie a eu lieu en octobre à Mirmande avec ramassage de fruits et légumes. Le lendemain de cette sortie, un atelier cuisine a été mis en place avec la récolte effectuée à Mirmande.

D'autres sorties de ce type sont prévues dans l'année sur Montélimar.

L'intervention d'une personne spécialiste des plantes aromatiques et médicinales est aussi prévue.

Classe CE2 : sortie prévue à la journée dans une autre exploitation plus adaptée à cette classe d'âge.

- Projet classe de découverte de 2 jours à Balazuc pour les classes de Mmes Métaireau et Chanal les 6 et 7 Mai 2024.

- Projet classe de découverte pour les classes de CE1 : Mme Daurat et Mme Chaffois

classe de mer au centre de [Fabrègas](#) à La Seyne sur mer du 13 au 17 mai 2024

Première réunion d'informations avec les parents aura lieu la semaine prochaine.

Objectif : faire en sorte que les élèves d'une classe d'âge puissent partir une fois pendant leur scolarité à l'école élémentaire.

Des actions seront menées tout au long de l'année afin de pouvoir financer ces projets.

Une vente de gâteaux confectionnés par les parents aura lieu les vendredis à 16h30 (à l'intérieur de l'enceinte de l'école car le plan Vigipirate renforcé nous interdit de l'organiser sur le trottoir).

- **Projet théâtre** : Toutes les classes de cycle 3 (Mmes Maccari, Streit, Le Helley, Marel et Mr Stoykovitch ainsi que la classe d'Ulis TFM de Madame Roche) sont concernées. Les classes fonctionnent par 2 : Mmes Marel et Le Helley / Mmes Maccari et Streit/ Mme Roche et Mr Stoykovitch.

Chaque groupe présentera une pièce au théâtre. Nous faisons appel à un professionnel (Mr Laurent Delahaye) qui est déjà intervenu sur l'école les années précédentes.

Les représentations finales auront lieu le jeudi 2 mai 2024 au théâtre.

- **Projet gymnastique** :

L'intervenante fait partie du club de gymnastique (Union Gymnique Montilienne) et encadre les élèves sur 6 séances, en partenariat avec l'enseignant(e). Elle propose des activités très accessibles et met en place des bases techniques que seul un professionnel maîtrise. Cette année, une participation par classe, pour 6 séances, sera facturée 100,00€.

- **Courseton** :

Il a eu lieu le Mardi 17 Octobre dans l'enceinte de l'école (le plan Vigipirate ayant été réactivé dans son niveau « renforcé », nous n'avons pu nous rendre sur le terrain du « jardin du Jabron » près de la Halle des sports des Alexis.

Le courseton est une activité sportive qui demande aux élèves de prendre un engagement sur une durée définie à l'avance (un contrat) qui rapporte des points à sa classe. Tout arrêt de course (marche ou autre) disqualifie le coureur.

Un goûter zéro déchet est offert à l'issue de cette course : sirop + pétrichocs (commandés à la boulangerie du quartier voisin).

5) - Projets Mairie pour l'école :

- **dotation globale** : elle ne suffit plus à couvrir les besoins pour lesquels elle est destinée (transport, fournitures scolaires, manuels scolaires, photocopies, pharmacie et sorties culturelles (42,80€ par élève par année civile).

Nous finissons l'année 2023 avec un déficit de 1134,84 euros alors que nous n'avons pas utilisé de crédits pour la pharmacie et les transports cette année.

Monsieur Roissac demande une hausse de cette dotation pour compenser la hausse des prix (inflation, coût des matières premières).

Un parent élu souhaite que l'argent perçu par l'augmentation de la taxe foncière décidée par la municipalité soit en partie réinvestie dans l'éducation via cette dotation globale. Il souhaite une réponse de la municipalité à ce sujet.

- **gymnase** (occupation des placards et chauffage) : depuis 2ans, Monsieur Roissac demande que soit reconsidérée l'utilisation des placards et locaux dans le gymnase. En effet, des associations qui n'interviennent qu'une fois par semaine ou pas du tout, occupent plus d'espaces de rangement que l'équipe éducative pour les activités scolaires ou périscolaires.

Madame Cabane a essayé l'année dernière, en vain, de convoquer ces associations in situ, afin de faire le point.

Un parent élu considère que si les associations n'envoient pas un représentant à une convocation sur laquelle il est mentionné que « faute de représentant le placard sera ouvert manu-militari », l'affaire peut être réglée rapidement.

Nous attendons que Madame Cabane passe à l'action rapidement maintenant.

Quant au chauffage mis en route l'année dernière (période de coût des flux énergétiques très élevés), les enseignants regrettent que la municipalité ait succombée aux sollicitations de ces mêmes associations : le choix, en Conseil des Maîtres, de faire un effort et d'adapter les activités sportives en fonction de la température, n'a pas été suivi (alors qu'encore une fois, nous utilisons cette structure 24 h/semaine contrairement à ceux qui ne l'utilise qu'1h/semaine).

Pour finir sur le gymnase, des mégots sont régulièrement trouvés dans l'enceinte de l'école (entre le portail et l'entrée du gymnase Nord et dans le passage qui se trouve entre le gymnase et les locaux du périscolaire).

- **suivi des demandes de petits travaux** : Monsieur Roissac salue la demande de signature du directeur par l'agent municipal, une fois le travail effectué. Jusqu'à cette décision très récente, il n'était pas toujours évident de savoir ce qui était réalisé.

Par contre une casquette qui recouvre une plaque isolante posée lors de la rénovation de l'école (printemps dernier) a été retrouvée dans la cour le jour de la pré-rentree et n'a toujours pas été repositionnée.

D'autre part, la porte de service utilisée par les enseignants (côté Sud) ne tient plus en position fermée sans verrouillage. Il est inquiétant de voir du matériel neuf se détériorer si rapidement. Cela pose question sur la qualité du matériel ou sur la qualification et le professionnalisme du personnel des entreprises sélectionnées.

Des « grooms » ont été demandés dès la pose des nouvelles portes (été 2022) pour qu'elles se ferment toutes seules afin d'économiser l'énergie : à ce jour, ils n'ont pas été posés.

- **entretien des locaux et difficultés dans la communication** : jusqu'à ce début d'année scolaire, 3 personnes effectuaient le ménage dans l'école (une personne par étage).

Désormais, il n'y en a plus que 2 dont une personne qui ne maîtrise pas vraiment la langue française. Cela complique énormément le dialogue et les explications de part et d'autre. Il en résulte que des affichages sont détruits par le ménage effectué et que du mobilier est remis en place par l'enseignant le matin.

De plus, il arrive que certains soirs où le directeur sort tard de l'école, il aperçoit un membre de leur famille pénétrer dans les locaux.

Cela pose le problème de la multiplication des intrusions dans les locaux et de matériel qui disparaît, de la précarité de ces personnels et de leurs conditions de travail. Le travail doit être fait le plus rapidement possible et à moindre coût.

Cela met le personnel enseignant dans une situation très délicate et difficile à gérer pour ce personnel en situation d'emploi précaire.

-**cantine** : lors de la dernière réunion des délégués de classe, des élèves ont spontanément parlé d'un problème de rationnement : Madame Cadichon-Noël pense que cela est peut-être en lien avec une augmentation subite du nombre d'élèves inscrits à la cantine sur Montélimar ces derniers temps. Il serait souhaitable qu'une attention particulière soit portée à ce sujet.

-**sécurisation rue Général Pau** : des classes utilisent régulièrement cette rue afin d'accéder à la voie verte. Serait-il possible de prolonger le trottoir jusqu'à cette voie ? D'effectuer des tracés piétons ? Cette rue est-elle privée (appartient-elle à la copropriété ?) ou est-elle sur le domaine public ?

6) Plan Particulier de Mise en Sécurité : exercice intrusion 1^{er} trimestre

Nous sommes désormais tenus d'effectuer deux exercices de confinement ainsi que deux exercices d'évacuation incendie par année scolaire.

L'exercice d'évacuation incendie a eu lieu le jeudi 21 Septembre 2023 et s'est déroulé sans problème particulier. Les élèves ont très bien réagi, comme d'habitude.

Le premier exercice de confinement doit obligatoirement porter sur une intrusion dans l'école. Nous devons l'effectuer la semaine précédant les vacances d'Automne. Le ministre de l'Education Nationale a suspendu ce type d'exercice dans les établissements scolaires sur tout le territoire national suite aux événements survenus à Arras.

L'objectif de ce type d'exercice pour les élèves est de le réaliser avec le moins d'angoisses possible et dans le calme.

Pour les adultes, il s'agit d'adopter une attitude responsable face à ce type d'évènement afin d'assurer la mise en sécurité des élèves dont ils ont la charge.

Le protocole suivi est le suivant :

- le directeur alerte l'ensemble des occupants de l'école par un déclenchement d'une alarme portative ;
- à ce signal, tous les enseignants déclenchent la leur et la déposent dans le couloir : les élèves doivent s'allonger au sol, sous leur bureau, le plus rapidement possible, en silence ;
- l'enseignant doit fermer les issues de la classe (portes et fenêtres) : la classe ne doit plus être accessible.
- l'exercice prend fin lorsque le directeur arrête les alarmes.

Les élèves ont maintenant l'habitude de cet exercice car il est réalisé depuis l'école maternelle.

7) Intervention Musique :

Mr Turk, professeur au Conservatoire, intervient pour toutes les classes à raison de 40 minutes par semaine sur un semestre. Le premier semestre se termine le 2 Février 2024. Débutera alors le second semestre qui permettra à Mr Turk de faire bénéficier ses interventions aux élèves des autres classes.

8) Les rythmes scolaires :

Ils sont décidés à l'échelle de la ville pour 3 ans. Nous devons faire remonter nos souhaits avant la fin de l'année 2023.

Toutes les propositions peuvent être entendues et débattues.

La semaine de 5 jours (Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi matin est évoquée par quelques enseignants comme donnant le plus de satisfaction.

Proposition mises au vote : maintenir la semaine à 4 jours de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 .

Cette proposition est votée à l'unanimité.

9) Questions diverses : *Serait-il envisageable d'informer par e-mail les parents des enfants dont la maîtresse ou le maître est absent, en plus de l'affichage sur le portail ? Cela permettrait peut-être à certains parents de ne pas faire le déplacement jusqu'à l'école, ou de pouvoir mieux s'organiser.*

La réponse apportée à cette question nous amène à reparler du remplacement des enseignants absents : si du personnel qualifié était recruté par l'Education Nationale pour cela comme par le passé (passé qui date d'une vingtaine d'années), les parents ne seraient pas obligés de bouleverser leur emploi du temps ou d'être sur le qui-vive à ce sujet.

De plus, les décisions de remplacements sont très aléatoires et peuvent être contredites à tout moment (il arrive que la Cellule de Remplacement située à Valence décide d'envoyer un(e) remplaçant(e) à 8h20 et retire ce moyen 10 minutes plus tard pour un remplacement dans une école à classe unique, et inversement).

Cette question sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil des Maîtres.



Fin du Conseil d'Ecole à 19h 30

la secrétaire

Le directeur

